







Projet pédagogique

Séjour ski 2023

DIRECTION DE LA PREVENTION ET DES POLITIQUES JEUNESSE ET SPORT

ID: 078-217801687-20221215-20221213_08-DE

SOMMAIRE

Constat

1 Les objectifs : 2 Vie quotidienne: 3 Le public : 4 L'équipe d'animation : 5 La préparation : Le lieu Α. **Budget** B. Élaboration des règles de vie 6 <u>Déroulement du séjour</u> : Α. Date B. Le planning 7 Les objectifs attendus du séjour : 8 <u>L'ECHEANCIER</u>: 9 L'évaluation: 10 Conclusion:

Recu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID: 078-217801687-20221215-20221213_08-DE

Constat:

Le droit aux vacances est un droit fondamental reconnu et présent dans la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Toutes les études le montrent : le premier obstacle au départ en vacances est d'ordre économique et la situation s'est encore dégradée ces dernières années, les classes moyennes étant désormais touchées.

Les collectivités locales par le biais des structures d'accueil jeunes ont également un rôle majeur à jouer pour que ce droit aux vacances soit une réalité.

Certains jeunes issus de l'ensemble du territoire de la ville de Coignières n'ont pas ou peu la possibilité de partir aux sports d'hiver en raison des faibles ressources des familles.

La structure accueil de jeunes 11/17 ans, l'Action jeunesse organise des séjours et mini camps tout au long de l'année.

Les séjours tiennent une place importante car il permet à un grand nombre de jeunes de vivre un départ en vacances hors du domicile familial.

C'est en effet la seule possibilité pour les jeunes de partir en séjour collectif.

Le séjour constitue une occasion privilégiée d'aller vivre avec d'autres jeunes une expérience de groupe hors de Coignières.

Le projet pédagogique de l'équipe doit en faire un lieu où les jeunes peuvent, dans un cadre éducatif de qualité, vivre à leur rythme, échanger, apprendre, rencontrer l'autre et découvrir l'environnement.

Dans la continuité de 2019, il est donc proposé un séjour ski pour les vacances d'hiver 2023 dans les mêmes conditions que l'année 2022.

Plusieurs projets ont été proposés pour les jeunes de 11 à 17 ans qui fréquentent la structure depuis plusieurs années.

Les plus jeunes ont ainsi organisé leur séjour de la TOUSSAINT avec l'aide de l'équipe d'animation. L'objectif est de les responsabiliser afin qu'ils soient acteur du projet.

L'organisation de ce séjour ski s'inscrit dans cette dynamique et dans la volonté des orientations politiques en matière de jeunesse.

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



1. Les Objectifs:

1. Séjour accessible à tous

- Prix raisonnable
- Élaboration d'un reportage sur thématiques
- Implication des jeunes participants aux différentes manifestations de la commune (foulée couleurs, fête de Coignieres et autres)

2. Concevoir la vie en collectivité

- > En établissant les règles de vie pendant le séjour avec les jeunes.
- ➤ En organisant un planning de tâches quotidiennes. Chaque jeune doit participer aux tâches afin de garder un lieu de vie propre. Ce planning sera mis en place lors du séjour afin de responsabiliser nos jeunes à la vie en communauté.

3. Mettre en œuvre ses loisirs

Hors des temps d'activités choisis, les jeunes auront la possibilité de construire le déroulé de leur journée. Des temps de débats seront mis en place afin de respecter la parole de chacun et de pouvoir proposer des activités. À chaque fin de journée, un bilan sera fait avec les jeunes.

4. Découvrir de nouvelles activités

Pendant le séjour, les jeunes auront l'opportunité de pratiquer et de découvrir d'autres activités que le ski.

À travers ces nouvelles activités, ils pourront développer de nouvelles compétences, acquérir de nouveaux savoirs et d'en prendre conscience.

5. Permettre aux jeunes d'être acteur et responsable de leur projet

- Mettre les jeunes faces aux réalités économiques et administratives
 - prendre conscience des tarifs
 - faire des choix financiers
 - prendre conscience de la législation, de la sécurité

2. Vie quotidienne:

Les règles de vie du séjour sont basées sur le Respect, l'Ecoute et le Partage. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et d'échanges constructifs. Ainsi, il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning.

- Respect des personnes :

Les violences physiques et morales ne seront pas tolérées et donc sanctionnées. Il sera demandé d'être à l'écoute de chacun et de respecter toutes personnes intervenant au sein du chalet et des

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID: 078-217801687-20221215-20221213_08-DE

personnes rencontrées à l'extérieur.

- Respect des locaux :

Les locaux sont nettoyés tous les jours. Il est évident qu'il faut les laisser propres et ordonné ainsi qu'avant l'état des lieux de l'hébergement lors du dernier jour. Une visite des lieux sera faite à la fin du séjour.

- Respect du matériel :

Le matériel est à la disposition de tous. Le vol est interdit et sera sanctionné. En cas de détérioration, la responsabilité du jeune sera engagée.

- Respect du planning d'activités :

Nous préparons un planning ensemble.

Nous demanderons de respecter les horaires.

Il sera important aussi, durant le séjour, de respecter les heures de coucher et de lever. Les activités extérieures peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques.

- Santé:

Tout traitement en cours ne peut être administré sans ordonnance. Tous les médicaments et les ordonnances sont collectés et sous la responsabilité de l'assistant Sanitaire.

- Veillées :

Des veillées sont organisées tous les soirs et s'adaptent au déroulement du séjour. À la fin des veillées, un temps d'échange est organisé pour discuter de la journée et du programme de lendemain. Les jeunes se coucheront après la veillée.

- Mixité:

Le séjour est mixte. L'ensemble des activités et de la vie quotidienne est mixte.

- Argent de poche :

Étant donné que les repas sont assurés, il servira à des petits achats de souvenirs ou autres dans la station.

- Linge:

Il n'y aura pas de service de lingerie sur le chalet. Il faudra donc prendre dans les valises un sac où mettre les affaires sales

- Contact :

Pour communiquer avec les familles et les tenir informer du déroulement du séjour, nous créerons un groupe Walschap. Nous mettrons à jour, le plus régulièrement possible le déroulement des journées par l'intermédiaire de photos, textes ou vidéos. Il sera possible de consulter le site de la ville, compte Facebook et Instagram :

Publié le



ID: 078-217801687-20221215-20221213_08-DE

3. Le public:

19 Adolescents mixtes de 11 à 17 ans de Coignières

4. L'équipe d'animation :

- √ 1 directeur (Directeur de l'action jeunesse).
- ✓ 2 animateurs (BAFA et Adjoint du directeur BAFD) (travaillant régulièrement dans le cadre de l'action jeunesse.

5. La préparation :

A. LE LIEU:

En étudiant diverses propositions avec les jeunes impliqués dans le projet, notre choix s'est arrêté sur un prestataire nommé SCOL VOYAGES. Le chalet « La Louvière » se situe sur la commune de SERRE CHEVALIER. Il possède un numéro d'agrément jeunesse et sport. Afin de faciliter la logistique, nous avons choisi d'acheter une prestation comprenant : l'hébergement, la pension complète, la location du matériel de ski, les forfaits des remontées mécaniques. L'équipe d'animation aura donc à gérer la vie quotidienne, l'encadrement sur les pistes et à mener à bien le projet.

B. LE BUDGET:

Hébergement

Le prix du séjour est de 550 € par jeunes.

Le prix comprend : l'hébergement en pension complète (repas d'arrivée et de départ compris)

Le matériel de ski (ski, chaussures et bâtons)

Les forfaits de remontées mécaniques sur 6 jours.

Les taxes de séjour.

Transport

En CAR GRAND CONFORT avec le prestataire 150 € pers/A R

Publié le

ID: 078-217801687-20221215-20221213_08-DE

DEDENOCO	DECETTED				
DEPENSES		RECETTES			
SEJOUR (Hébergement en pension complète, le matériel de ski, les remontées mécaniques, les taxes de séjour)	550 €/ pers 19 jeunes = 10450 €	Participation	ı des jeunes		173 €/ pers 19jeunes = 3287 €
SEJOUR Équipe d'animation	370 €/ pers 2 adultes + 1 gratuité = 740 €	Participation commune	n de	la	11203 €
TRANSPORT (prestataire) Coigniéres / Serre Chevalier (A/R)	150 €/ pers 19 jeunes + 3 adultes = 3300 €				
TOTAL	14 490 €	T	OTAL		14 490 €

C. Élaboration des règles de vie :

Des réunions régulières, (les mercredis et samedis, les permanences et pendant les vacances scolaires) permettront un suivi des informations concernant l'avancée du projet et l'élaboration des règles de vie avec les jeunes. Nous établirons avec les jeunes un fonctionnement acceptable par tous (jeunes, équipe d'animation et prestataire). Certaines choses seront négociables (Heures de coucher, planning, ...), d'autres non (hygiène, réglementation, respect, sécurité).

Une fois fixées, ces règles de vie devront être respectées par tous. Chacun (jeunes et animateurs) sera le garant de ces règles et sera vigilant quant à ses applications pour luimême et pour les autres.

6. Déroulement du séjour

A. Date:

Le séjour se déroulera du vendredi 24 février au samedi 4 mars 2023

B. Le planning:

Au cours des réunions de préparation, les jeunes et l'équipe d'animation décideront des activités sur place. L'activité dominante sera le ski.

Dans le cadre du séjour, des visites sont envisagées selon les moyens de transport disponibles sur place.

7. Les objectifs attendus du séjour :

Créer un moment fort lors du séjour par la découverte de la haute montagne en hiver et d'une activité physique de pleine nature. Adapter son déplacement à un environnement de pleine nature inconnu et varié.

Les jeunes vont découvrir et apprendre la pratique du ski de piste.

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



Permettre aux jeunes de s'éprouver physiquement et de mieux se connaître en vivant une expérience originale, source d'émotions et de plaisir.

Sensibiliser et mobiliser les jeunes afin qu'ils participent à l'organisation du voyage et donc les rendre plus autonomes et solidaires.

Cette expérience à la fois individuelle et collective, permet de faire respecter les règles de fonctionnement et de vie collective dans un cadre autre que familial. D'adopter un comportement responsable et civique.

Ils vivront une semaine avec leurs camarades et leurs encadrants, intervenants, personnel du centre de séjour. Les repas sont pris en commun.

Elle permet aussi de créer des liens différents, plus forts, entre les jeunes et l'équipe encadrante. Des compte-rendu ont lieu chaque soir pour organiser la journée du lendemain.

L'outil photo/vidéo sera largement utilisé lors du séjour, les séquences filmées nous permettront de construire un film pédagogique et de souvenirs avec les jeunes.

Un pisteur secouriste de Serre Chevalier viendra présenter le temps d'une soirée son métier, ses fonctions, son quotidien. Il pourra partager des contenus LE SKIEUR PRUDENT.

8. L'échéancier:

OCTOBRE/ NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER
Élaboration du Projet	Suivi du Projet <u>Préinscription</u> <u>Au</u> Séjour	Suivi du Projet FIN de la préparation (Réunions parents)	Départ du Séjour Retour du Séjour BILAN DU SEJOUR

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID: 078-217801687-20221215-20221213_08-DE

9. L'évaluation :

C'est une étape importante afin d'évaluer le projet en cours pour pouvoir le réajuster à plus ou moins court terme. Il est essentiel de vérifier la réalisation ou non des différents objectifs.

Des outils d'évaluation seront créés tels que : des enquêtes de satisfaction, des grilles ou encore des questionnaires.

Vie quotidienne, respect mutuel:

- Observer les échanges entre les jeunes et "les autres" rapports cordiaux ?
- Ouverture des jeunes vers les autres ?
- Dialogue avec la population locale ?
- Avis des jeunes sur les autochtones ?
- Avis des autochtones sur les jeunes ?

Implication dans le projet :

• Fréquentation et implications dans les réunions de préparation

Élargir leurs horizons :

- Intérêt des visites
- Curiosité à l'environnement
- Demande de visites sur place

Grille d'évaluation des objectifs

Objectifs	Critères	Indicateurs	Analyse
Vie en collectivité	Respect du planning des tâches	Lieu de vie propre	
	Respect des règles de vie	Apparition de conflits entre les jeunes	
Mettre en œuvre ses loisirs	Prise d'initiatives des jeunes dans le Planning d'activités	Combien d'activités ont été proposées par les jeunes ?	
Découverte de nouvelles activités	Acquérir de nouvelles connaissances	X jeunes capables de définir caractéristiques des activités pratiquée	

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID: 078-217801687-20221215-20221213_08-DE

10. Conclusion:

L'élaboration de ce séjour constitue une continuité des orientations de la collectivité, toujours donnée une dynamique pour l'action jeunesse. Ainsi ce type de projet avec comme fil conducteur, responsabiliser les jeunes pour la bonne suite du fonctionnement de la structure, notamment la préparation de futurs séjours ou d'autres projets.